

qui a participé à deux campagnes électorales depuis son arrivée en cette Chambre. Je n'ai pas l'intention de traiter de toutes les subtilités de la procédure, mais je tiens à relever certains points qui n'ont pas encore été soumis à l'attention de la présidence.

Au cours de la 27^e législature, qui a précédé la législature actuelle, nous avons beaucoup entendu parler de la façon dont l'atmosphère de la démocratie avait été polluée par les luttes du passé. Indépendamment des différences de parti sur les questions de politique, surtout pendant les campagnes électorales, nous sommes tous membres du Parlement. J'ai lu quelque part que les honorables vis-à-vis se réunissaient pendant les fins de semaine avec le premier ministre (M. Trudeau) et d'autres membres du Conseil privé pour des agapes ou des séances de *love-in*, dont ils sortent en disant: Le premier ministre est maintenant de notre côté; le cabinet nous comprend. Pourtant, en moins d'une semaine, ils doivent faire face à une initiative de ce genre de la part du gouvernement et la politique de participation n'est plus qu'une imposture.

Si le Parlement est paralysé, tous les députés de l'arrière-ban sont réduits au silence, peu importe de quel côté ils sont assis. Les vis-à-vis assistent à des soirées charmantes en fin de semaine—je suis sans doute un peu jaloux—et s'en vont avec l'impression que leurs opinions ont été acceptées, pour ensuite se faire réveiller par une proposition comme celle-ci, qui modifiera profondément les rouages du Parlement. On nous avait dit que le Parlement s'ajournerait le 27 juin. S'est-on assez fourvoyé! Je faisais partie de l'ancienne législature quand, comme on disait, l'atmosphère était polluée. Je me souviens bien d'avoir pris part à de grands moments les premiers jours de la 27^e législature. En a-t-on tiré profit? La première année de la 28^e législature, pour aucune raison que les paragraphes a) et b) de l'article 75 n'auraient pu régler, le gouvernement a décidé de faire adopter l'article 75 c) à tout prix. Il y parviendra sans doute avec le temps. Je n'en sais rien. Mais je tiens à dire à Votre Honneur et à la centaine de députés qui sont arrivés ici il y a un peu plus d'un an à la recherche d'une nouvelle politique, d'une politique de participation, que cela créera de nouveau une atmosphère tellement polluée que la législature actuelle rencontrera tous les obstacles qui ont épuisé les législatures précédentes.

Passons à la question à l'étude. Le fonctionnement des comités est mis en question. Nous

demandons: Est-ce une charade, ou le président du Conseil privé sera-t-il le montreur qui manipule les marionnettes—

Des voix: Bravo!

● (9.20 p.m.)

M. Nowlan: Je regrette que le président du Conseil privé ne partage pas l'enthousiasme et l'idéalisme du député d'York-Sud. Il n'a pas accepté non plus l'avis de certains des anciens de ce côté-ci de la Chambre, selon qui le régime des comités parlementaires ne fonctionne pas à cause des responsabilités assumées par le cabinet. Si c'est vrai, alors que le cabinet dise aux députés de tous les partis de la Chambre que le régime des comités est une farce.

La situation actuelle comble la mesure. Qu'on se rappelle les rapports soumis par trois comités. J'ai été membre de deux de ces comités. Le député de Saint-Jean-Est connaît mieux que moi le cinquième rapport du comité des transports, mais j'aimerais me reporter au rapport sur les transports dans les Maritimes. Pendant que le comité étudiait ce rapport, le ministre a présenté à la Chambre le bill sur les transports sans se reporter au rapport du comité.

En outre, le ministre de la Défense nationale (M. Cadieux), tout honorable qu'il soit, a dit qu'aucune décision ne serait prise sur la politique de défense avant que le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale n'ait présenté son rapport. Le comité s'est rendu en Europe, où il a fait un voyage très instructif, mais je ne suis pas assez naïf pour croire que les décisions fondamentales sur l'OTAN, le NORAD ou le commandement maritime n'ont pas été prises avant qu'il présente son rapport.

Puis, ce soir, le ministre de l'Agriculture (M. Olson), qui s'y connaît en matière de Règlement, sûrement beaucoup plus que moi—bien qu'il ne l'ait pas prouvé ce soir—a érigé ses moulins à vent. Vu tout le blé qu'il lui reste à vendre, il ne devrait pas aggraver le problème en ajoutant toutes les chimères qu'il a rêvées ce soir, sans parler du vent qu'il a cherché à nous vendre. Cela ne traduit sûrement pas la connaissance qu'il a du règlement. Il sait que le député de Grenville-Carleton (M. Blair) n'a pas rédigé le rapport lui-même, qu'il n'a pas seul passé des mois à étudier la question. La Chambre a chargé le comité de présenter un rapport.